

Mémoire d'Action Environnement Basses-Laurentides

Projet de construction d'un complexe de gaz naturel liquéfié à Saguenay

Fondé en juin 2015, Action Environnement Basses-Laurentides est un regroupement de bénévoles préoccupés par les enjeux environnementaux et énergétiques. Notre mission est de sensibiliser et de mobiliser la population et les divers paliers gouvernementaux à l'urgence climatique pour que cessent l'exploitation des énergies fossiles et le développement des oléoducs et gazoducs qui contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre. Nous sommes également engagés dans diverses causes qui concernent la protection de l'environnement et la préservation des milieux naturels. Action Environnement Basses-Laurentides oeuvre en collaboration avec plusieurs organismes environnementaux et est membre du Réseau québécois des Groupes Écologistes, du Front commun pour la transition énergétique et du Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec. **Nous nous opposons au projet de GNL Énergie Saguenay et nous sommes solidaires de la Coalition Fjord.**

Les citoyennes et citoyens ont été très nombreux, ici dans les Laurentides comme un peu partout au Québec, à exprimer leurs graves inquiétudes à l'occasion des audiences du BAPE concernant le projet de construction d'un complexe de gaz liquéfié à Saguenay. Plus de 40 heures d'audience, c'est modeste pour étudier un projet d'une durée potentielle de 25 ans...et peut-être davantage!

La parole a été donnée à la société civile au compte-gouttes, se limitant à un maigre préambule et une question à la fois. Par un président du BAPE irrité par moments, ce qui a pu être perçu par d'aucuns comme intimidant. Alors que le BAPE se prétend un lieu de grande ouverture pour la parole citoyenne dans une atmosphère sereine, une telle sévérité n'était pas de mise.

Bien que les citoyennes et citoyens aient généreusement répondu présents, les chaises vides ne manquaient pas parmi les experts des ministères du provincial comme du fédéral. Nous avons été sidéré.e.s de constater particulièrement l'absence d'experts du ministère de la Santé et/ou de l'Institut national de santé publique du Québec.

Notre équipe a déjà participé à quelques audiences publiques du BAPE. Des représentants du ministère de la Santé répondent habituellement aux questions en public. Cette fois, le président a fait savoir que l'information serait disponible sur le site du BAPE, sans autre précision.

Après vérification au bureau du BAPE le 14 octobre dernier, les questions du BAPE au ministère de la Santé publique étaient prêtes, nous a-t-on dit, mais n'avaient pas été adressées faute d'un interlocuteur désigné au ministère de la Santé. Après vérification au BAPE, la situation était la même le 21 octobre en fin de journée.

Il nous apparaît que c'est un manquement au devoir du BAPE de ne pas avoir donné la possibilité aux participantes et participants de questionner des médecins de santé public, Nous avons été privé.e.s d'obtenir des réponses qui auraient dû être entendues par un grand public qui participait à l'invitation du BAPE. Dans ce contexte, c'est le droit à l'information qui a été bafoué.

Tout au long de ces audiences, le président a accordé plus de temps d'antenne au promoteur alors qu'il a abondamment écourté le temps de parole des citoyennes et citoyens, parfois sans aménité. Il était normal de s'inscrire au registre pour poser une question sur place, mais il a été ardu pour la population en participation virtuelle d'avoir un temps pour poser des questions car le ratio était de trois questions en salle pour une question en virtuel. De la sorte, plusieurs personnes n'ont pas pu poser de questions ce qui nous porte à dire que le droit d'expression n'a pas été bien respecté.

Bref, nous considérons, comme plusieurs participantes et participants l'ont exprimé, que ce BAPE a souffert d'un grave déficit démocratique.

Quant à sa pertinence, ce projet défie tout entendement. La communauté scientifique planétaire compétente ainsi que l'Organisation des Nations Unies (ONU) nous répètent que les gaz à effet de serre (GES) entraînent un réchauffement climatique préjudiciable à la santé et à la vie. Maintenant. Ici. Partout sur la planète. Voici que des intérêts états-uniens proposent au peuple québécois d'anéantir tous les efforts qui ont été consentis depuis 1990 pour diminuer les GES au Québec ! Et ce, en une seule année de production de gaz naturel liquéfié destiné à l'exportation !

Conséquemment tous les risques qu'entraîneraient l'exploitation de ce complexe de gaz naturel liquéfié et une partie de son transport à des fins d'exportation seraient encourus par le Québec, sur le territoire, dans le Fjord, dans le parc marin du Saguenay, dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et dans les écosystèmes. Et cela nous affecterait, nous les êtres humains ainsi que la faune et la flore, incluant les espèces en péril.

Dans ce contexte du réchauffement climatique, dire oui à un tel projet serait contraire à toute rationalité. L'augmentation des GES spécifiquement au Québec constitue un motif sérieux, documenté, raisonnable et urgent pour s'opposer à ce projet aux conséquences délétères.

Le promoteur, en habile et riche vendeur, aimerait bien nous convaincre par son discours lénifiant que tout sera fait pour diminuer le bruit de façon à ne pas affecter les habitats des mammifères marins en péril. Rappelons les engagements pris pour la réhabilitation des bélugas dans le cadre du plan de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril (LEP). En 2012, le ministre de Pêches et Océans Canada précisait que « Le béluga du Saint-Laurent a été inscrit en tant qu'espèce menacée en vertu de la LEP en mai 2005 ». Un scientifique renommé comme Robert Michaud, du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), ainsi que des experts de Pêches et Océans Canada ont été clairs et formels lors des audiences : le bruit

dans le Fjord et dans l'estuaire du fleuve est préjudiciable pour la santé et pour la vie des mammifères marins en péril que sont les bélugas, les baleines noires et les épaulards.

Concernant les quelque 400 passages annuels de navires méthaniers dans le Fjord du Saguenay et l'estuaire, le promoteur n'a pas su dire quels seraient les effets cumulatifs du bruit pendant 25 ans. Une Charte de protection des bélugas promise par le promoteur serait dérisoire du fait de l'évident conflit d'intérêts qu'elle comporte.

Les grands absents de la Santé ont été relayés par le ministère de la sécurité publique. Le commissaire M. Laurent Pilotto a judicieusement questionné le promoteur sur les scénarios du pire. Le promoteur a affirmé que dans le pire des scénarios, la conclusion de leurs experts est que la probabilité d'une catastrophe est faible et que les conséquences demeuraient à l'intérieur du site. Rassurant ? Non, pas du tout car les conséquences à l'intérieur du site n'ont été précisées d'aucune façon pas plus qu'il n'y a eu d'étude indépendante présentée par la ville de Saguenay à cet effet.

En outre, GNL Énergie Saguenay n'a aucun contrat avec quelque acheteur potentiel et attend la décision du gouvernement du Québec pour avancer sur l'aspect des engagements contractuels. Jusqu'ici il est de notoriété publique que le richissime Warren Buffett, homme d'affaire et investisseur américain, s'est retiré du financement du projet et que l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) questionne la viabilité du projet.

Pour ajouter à l'affaire, l'électricité propre d'Hydro-Québec, un fleuron national, serait détournée pour alimenter l'installation complète de l'usine et du procédé de liquéfaction du gaz naturel. Cela au tarif préférentiel consenti aux industries qui profitent au Québec.

C'est en vain que l'Institut national de recherche et d'information socio-économiques (IRIS) a tenté de savoir qui investissait dans « Énergie Saguenay, GNL Québec et Gazoduc » ce projet à trois têtes. Qui est derrière ce projet ? À qui profiterait le long gazoduc qui traverserait l'Abitibi, la Mauricie et la région du Saguenay, jusqu'à l'usine de liquéfaction de gaz aux abords du Saguenay afin que ce gaz soit transbordé sur des navires-méthaniers et exporté en Europe, en Asie et en Chine ?

Cet immense projet requiert la contribution de fonds d'investissement étrangers de milliards de dollars et en apparence il n'y a pas d'acteurs économiques canadiens ou québécois majeurs. Pourtant nous savons que sans détenteurs de capitaux locaux, influents, participant activement au projet, un montage financier de 13 milliards de dollars est impossible.

Hypothèse : Énergie Saguenay, GNL Québec et Gazoduc, serait-ce TC Energy ? Un coup d'œil sur une carte du réseau canadien de transport du gaz permet de constater que ce projet servirait à désenclaver, vers l'Atlantique, le réseau nordique de transport

de gaz de TC Energy, anciennement TransCanada Pipelines, le promoteur du projet Énergie Est. Un autre indicateur ? Des militants écologistes ont pu constater que les équipes de promotion de ce projet sont en partie les mêmes que celles actives en faveur du défunt projet Énergie-Est. Autre indice : TC Energy opère ce qu'elle appelle présentement la Canalisation Principale Canadienne, un gazoduc transcanadien toujours en opération après plus de 60 ans d'utilisation, qui portait il n'y a pas si longtemps le nom de : « TransCanada Pipeline ». « TransCanada Pipelines Ltd » est connu dorénavant sous le nom de TC Energy.

TC Energy détient le monopole canadien du transport gazier et est considérée comme l'acteur dominant du transport du gaz en Amérique du Nord. Comme acteur majeur de l'industrie gazière nord-américaine, la société bénéficierait indiscutablement du projet GNL Québec. Serait-elle l'investisseur silencieux aux solides assises locales et possédant un réseau de contacts essentiels avec les entrepreneurs influents capables d'asseoir la crédibilité d'un tel projet ? Mais dans le cadre de l'actuel BAPE, elle ne sera ni mentionnée, ni questionnée. TC Energy, cette société dorénavant basée en Alberta, capitale canadienne de l'oléoduc, ne serait pas à la barre des témoins ? Cela serait un monumental faux départ en terme de transparence si cette information s'avérait après que le BAPE eut rendu son rapport et le gouvernement son décret.

Si on se fie aux travaux du « Corporate mapping project » basé à Toronto, Power Corporation tire ses origines des activités gazières et est un acteur financier important derrière les sociétés Enbridge, Gaz Métropolitain (Energir), Engie Valener.

Aujourd'hui Power Corporation dont les activités principales sont dorénavant dans les investissements et les assurances profite de la complexité de sa structure de propriétés comme d'un avantage stratégique, cette structure ayant pour effet de rendre confuse la portée de la responsabilité de ses multiples et complexes filiales. Il se crée ainsi un fossé conceptuel entre ses diverses participations et les impacts sociaux et environnementaux combinés de ses activités.

Dans le contexte de l'urgence climatique, des institutions financières telles que les banques, les fonds de pension et les sociétés de gestion d'investissements ont été critiquées pour avoir financé les sociétés d'énergie fossile les plus importantes et les plus polluantes au monde. Les compagnies d'assurance jouent également un rôle central dans le soutien de l'industrie, à la fois en assurant des projets de combustibles fossiles et en investissant leurs primes d'assurance dans des sociétés pétrolières, gazières et charbonnières.

Les sociétés TC Energy et Power Corporation du Canada, des acteurs essentiels pour suivre les intérêts gaziers au Québec, n'auront pas été présentes au BAPE, leurs intérêts dans le projet n'étant qu'indirects selon les cadres légaux actuels des sociétés. Les Québécoises et Québécois resteront face à une brochette de bureaux de vente et de promotion financés par des sociétés écrans basées dans des paradis fiscaux comme

interlocuteurs, les véritables sociétés redevables restant invisibles pour le financement de ce projet.

Hydro-Québec sera un contributeur principal au montage financier. Il est sidérant pour le payeur de taxes de constater qu'Hydro-Québec est le seul acteur important connu du montage financier d'Énergie Saguenay. Hydro-Québec avec son énergie propre offre le principal argument « vert » aux promoteurs du projet. Sans la contribution d'Hydro-Québec, qui reçoit les consignes politiques du gouvernement, ce projet ne pourrait pas voir le jour.

Il est facile de constater que les hauts dirigeants d'Hydro proviennent pratiquement toujours du secteur énergétique, et souvent du secteur gazier. On retrouve aussi très souvent des anciens dirigeants de Power Corporation dans la très haute direction d'Hydro-Québec. Le lien étroit entre la création de la société d'État et l'industrie gazière est historique. Il origine de la mythique perception d'une complémentarité de ces deux secteurs énergétiques : l'électricité pour la demande continue et prévisible, et le gaz plus flexible pour l'autonomie, les pointes et l'intensité.

Cette vision semble avoir été savamment entretenue au cours des années par les intérêts gaziers. Ainsi, la Société hydroélectrique a franchi plusieurs sagas avec l'industrie gazière ces récentes années : le projet de terminal méthanier Rabaska, la centrale du Suroît, la Centrale de cogénération TC Energy de Bécancour, l'interminable saga du gaz de schiste pour l'autonomie en puissance, etc.. L'expertise de l'État en énergies s'est toujours rangée du côté de promoteurs gaziers, sans défendre l'intérêt supérieur des contribuables.

Encore une fois, Hydro-Québec, une société d'État qui appartient à tous les Québécoises et Québécois participe de diverses façons au montage financier du projet. On doit encore souligner ici que le gaz est le compétiteur direct de l'électricité au Québec. Comment se fait-il que les politiques des gouvernements orientent encore et continuellement Hydro-Québec en soutien à l'industrie gazière, au profit d'entrepreneurs privés, au détriment de l'intérêt public ? La Société d'État ne devrait-elle pas être interrogée dans le cadre de ces audiences ?

Il y a deux ans, au moment d'activités intenses de lobby en faveur du projet GNL Québec, pas moins de sept représentants du méga-projet gazier étaient inscrits au registre provincial des lobbyistes. GNL Québec a inscrit ses lobbyistes pour des démarches en vue spécifiquement de « l'obtention de puissance hydroélectrique ». Leur mandat visait explicitement Hydro-Québec.

Selon la position actuelle de l'État, GNL Québec pourra recevoir une réduction de ses coûts d'électricité en vertu des programmes actuellement en vigueur. Le bureau de promotion du projet recevrait la tarification énergétique préférentielle à long terme, un rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » du gouvernement, qui s'applique aux clients industriels. En effet, ce programme prévoit une réduc-

tion maximale de la facture d'électricité de 20 % pour une durée maximale de 4 ans pour les projets de moins de 250 millions de dollars, et d'une durée de 6 ans pour les projets de plus de 250 millions de dollars. Une gracieuseté des contribuables du Québec aux financiers internationaux, qui amplifiera le manque à gagner de la société d'État.

Normalement, ces revenus seraient rajoutés au profit d'Hydro-Québec, dont 75 % sont remis au gouvernement du Québec. Soyons clairs, cette aide n'est pas exclusive à GNL Québec. Elle touche tout nouveau projet des secteurs manufacturiers et de la transformation des ressources naturelles dans le but de stimuler de nouveaux investissements. C'est conforme à l'ancienne politique énergétique « extractiviste » de la province d'attirer les grands consommateurs avec une énergie à rabais.

Mais les rabais garantis qui comprennent souvent des clauses secrètes sur l'énergie ne suffisent pas. Hydro-Québec a déjà entamé le projet de construction d'une ligne électrique afin d'alimenter l'usine de liquéfaction de gaz naturel Énergie Saguenay. D'ailleurs les travaux de défrichage pour la construction de cette ligne sont commencés entre Micoua et Saguenay. L'usine de liquéfaction exigera l'utilisation de 550 mégawatts de capacité électrique ferme. Une telle consommation d'énergie équivaut à la production de l'une des centrales du complexe La Romaine. La ligne Micoua-Saguenay acheminera encore une fois une importante puissance à un projet gazier d'exportation. Alors que le Québec est en situation d'Urgence climatique, cette énergie devrait servir à accélérer l'offre de service d'électricité propre visant à sortir les combustibles fossiles du cocktail énergétique des Québécoises et Québécois, dont fait partie le gaz naturel que GNL Québec veut exporter.

« Autoriser l'utilisation d'électricité propre pour mettre en marché davantage d'hydrocarbures constitue des aberrations, financière, politique et tarifaire, inacceptables. Il s'agit d'une décision injustifiable au plan social au Québec », déclare M. Saulnier ingénieur à la retraite d'Hydro-Québec.

M. Jean Paradis, fondateur du groupe de travail sur les énergies Négawatts du Saguenay, estime que l'utilisation de l'électricité produite par Hydro-Québec pour l'usine de liquéfaction permettrait au promoteur d'économiser 10 % du gaz acheminé par gazoduc en provenance de l'Ouest canadien. Ceci favoriserait l'augmentation des ventes à l'exportation et procurerait à l'entreprise d'importants revenus supplémentaires, croit-il. C'est donc une subvention directe d'environ 295 millions de dollars et indirecte de 265 millions de dollars, a-t-il relevé, en entrevue lors d'une télédiffusion.

Devons-nous rappeler ici que TC Energy a Hydro-Québec comme principal client au Québec? La société albertaine reçoit près d'une centaine de millions de dollars par année en honoraires pour maintenir en état de fonctionnement la dorénavant inutile centrale au gaz de Bécancour. Après avoir empoché plus d'un milliard en argent des contribuables, la société refuse de mettre fin au contrat dorénavant valide jusqu'en 2030. Comment Hydro-Québec peut-elle continuer à faire affaire avec une société peu

scrupuleuse, qui se cache derrière des sociétés écrans? Jusqu'à tout récemment Thierry Vandal, ancien pdg d' Hydro-Québec et artisan de ce contrat, siégeait au Conseil d'administration de... la Société TC Energy...

À l'ère de madame Sophie Brochu, ex-pdg d'Energir (Gaz Métro) et présentement pdg d'Hydro-Québec, sommes-nous étonnés de voir les intérêts gaziers si bien défendus ?

L'éternel jeu de chaise musicale entre les intérêts privés canadiens du gaz et les dirigeants d'Hydro-Québec se poursuit. De puissants intérêts privés doivent s'assurer de continuer à influencer notre Société d'État dans la continuité, en faveur de la bonne santé du secteur gazier canadien et au détriment des intérêts des contribuables québécois et du bien commun.

Pour conclure, à notre question « Puisque c'est une fonction du BAPE d'évaluer l'acceptabilité sociale, quels sont les critères du BAPE pour évaluer l'acceptabilité sociale d'un projet ? » Voici la réponse faite par le président : « Actuellement le concept d'acceptabilité sociale est quand même encore flou et mal défini... Il n'y a pas de concept précis, ni d'encadrement légal de ce que c'est que l'acceptabilité sociale ... C'est un concept qui comporte quand même beaucoup de subjectivité. Je ne suis pas à même de vous définir ce que c'est exactement... Je tiens à vous dire qu'on y travaille ».

Nous considérons que ce BAPE a manqué d'objectivité. Même le premier ministre et le ministre du MELCC, le vrai patron du BAPE, se sont montrés favorables au projet avant même la sortie du rapport de la commission.

S'il faut recourir à des mesures qui visent l'objectivité, il nous apparaît plus avisé de se rappeler que :

400 Conseils municipaux des élu.e.s du Québec et plus ont adopté des résolutions sur la Déclaration d'urgence climatique (DUC);

85 000 Citoyennes et citoyens du Québec ont signé jusqu'ici une pétition d'opposition au projet GNL Énergie Saguenay;

300 000 Citoyennes et citoyens du Québec ont adhéré au Pacte pour la transition;

500 000 Jeunes et moins jeunes du Québec ont marché pour le Climat en septembre 2019.

De plus, ce complexe serait bâti sur un territoire autochtone non-cédé et revendiqué, sont venus rappeler des membre de Innus de la région. La Déclaration de l'Organisation des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones, à laquelle le Canada a adhéré, énonce que les Peuples autochtones doivent être consultés sur tout projet de développement sur leur territoire et qu'une consultation ne signifie pas un consentement.

Enfin, M. le président, compte tenu des risques énormes que pose ce projet, à court, moyen et long terme, pour la santé de la population et celle des écosystèmes, incluant la survie des mammifères marins, nous vous demandons instamment de le refuser au nom du principe précaution. Les prochaines générations vous en seront reconnaissantes.

Nous vous remercions.

L'équipe d'Action Environnement Basses-Laurentides
Lucie Massé et Normand Beaudet, co-porte-paroles
Le 21 octobre 2020